

ROUTES & DÉPLACEMENTS

Le service hivernal

La Vienne est située dans une zone climatique à hiver peu rigoureux et à enneigement faible. Adapté à ces conditions, le service hivernal s'appuie sur une centaine d'agents prêts à intervenir pour sécuriser les axes principaux du réseau départemental.



Le service, ou viabilité hivernale, est assuré de mi-décembre à fin février.

Dans cette période, les équipes sont organisées pour intervenir en prévention ou en traitement lors de la dégradation des conditions climatiques.

Une cellule de crise est organisée pour coordonner les moyens et les actions d'urgence lors des situations les plus difficiles.

Une priorisation nécessaire

Le service
hivernal
traite 2

<https://www.lavienne86.fr/au-quotidien/routes-deplacements/le-service-hivernal>

666 km d
e routes
départe
mentales
. Toutes l
es routes
ne peuve
nt pas êtr
e traitée
s avec le
même ni
veau de s
ervice. A
ussi des
priorités
sont étab
lies, les
moyens e
t les délai
s d'interv
ention so
nt adapté
s en fonc
tion de l'i
mportanc
e écono
mique de
la voie :

- > 910
km
trait
és
en
prior
ité 1
- > 1246
km
en
prior
ité 2
- > 510
km
en
prior
ité 3

Qui fait quoi ?

- > Le réseau départemental est traité par les équipes "Routes" du Département et par nos partenaires comme les Communautés de Communes, les communes ou les agriculteurs, soit respectivement 2 540 km et 126 km.
- > Les routes communales sont traitées par les services de la Commune.
- > Les routes nationales, RN 47, RN 149 et RN 10, sont traitées par les services de l'Etat.
- > L'autoroute A10 est traitée par la société Vinci Autoroutes.
- > La rue : le Maire peut obliger, par arrêté municipal, les riverains des voies publiques à balayer le trottoir situé devant leur habitation, et ce jusqu'à la limite du trottoir. Le caniveau devra rester totalement dégagé pour permettre l'écoulement des eaux.

Les barrières de dégel

Les barrières de dégel réglementent la circulation routière mise en œuvre en période de dégel sous la forme d'une limitation provisoire de tonnage. Elles ont pour objet d'éviter d'importantes dégradations de la chaussée dont la structure est, lors du dégel, particulièrement vulnérable.

Lorsque la température est inférieure à 0°C, les matériaux constitutifs des chaussées, ainsi que l'eau qu'ils renferment, sont atteints par le gel. Sous réserve que la période de froid soit suffisamment longue et intense, la totalité du corps de chaussée peut ainsi être gelé. Dans cette configuration, l'eau est présente dans la chaussée sous forme de glace.

Lors du réchauffement, la glace située dans la chaussée se transforme en eau qui fluidifie le support et réduit fortement sa résistance. De plus, cette eau ne peut s'évacuer tant que les couches inférieures restent gelées. Ainsi fragilisée, la chaussée ne supporte plus le passage des véhicules les plus lourds, ceux-ci risquant de provoquer de graves dégradations pouvant aller jusqu'à la destruction totale de la route. Il existe donc un intérêt majeur à prendre les mesures de protection adaptées de ce patrimoine routier.

Une fois analysées les conditions géologiques et météorologiques, la décision de la pose ou de la levée des barrières de dégel est prise avant 12 h, pour être effective à 8 h le lendemain matin.

Cette décision est communiquée aux usagers de la route via les médias locaux, sur le site du Département, Facebook et Twitter.

La mobilisation du Département pour le service hivernal

En cette période, une centaine d'agents départementaux sont prêts à intervenir de 5h à 22h en situation courante.

L'équipe d'astreinte est composée en permanence de :

- > 1 cadre de permanence
- > 1 veilleur qualifié
- > 14 patrouilleurs
- > 25 équipes d'intervention de 2 agents chacune
- > 14 entrepreneurs et exploitants agricoles
- > 10 équipes de Syndicats de voirie, de Communautés de Communes et de Communes



Restez informé !

Le Département vous informe régulièrement sur des risques climatiques qui peuvent affecter la circulation sur le réseau routier départemental.

Avec lavienne86.fr (<https://lavienne86.fr/>), [Facebook](#) et [Twitter](#), vous serez informé automatiquement des alertes Météo.



Pour aller + loin

- > [Info Routes 86](#)
- > [Bison Futé](#)
- > [Sécurité Routière](#)



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX

05 49 55 66 00